Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation

Band: 4 (1965-1966)

Heft: 16

Rubrik: Telegramme

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TELEGRAMME

RETENEZ VOTRE VENDREDI 5 NOVEMBRE DES 21 HEURES STOP GRAND BAL ANNUEL EN COLLABORATION AVEC UNION SPORTIVE HOTEL ATLANTA SALLE DE LA ROTONDE STOP INVITATION CORDIALE A TOUS

UNION SUISSE DE BRUXELLES

L'HYMNE NATIONAL SUISSE Du provisoire qui dure

Dans sa séance du 13 juillet, le Conseil Fédéral a décidé de mainte-nir provisoirement « Le Cantique Suisse » de A. Zwissig et L. Widmer, comme Hymne national officiel pour l'armée et pour nos représentations diplomatiques à l'étranger.

Les avis exprimés en Suisse se répartissent comme suit : 12 des 25 cantons et 6 des 9 organisations se sont prononcés pour cet hymne. Sept cantons et 3 organisations ont proposé son maintien provisoire, 6 cantons estiment que, pour des raisons tenant au texte ou à la musique, le Cantique Suisse ne convenait pas. L'enquête a nettement montré qu'on ne peut opposer actuellement au Cantique Suisse un autre chant qui répute a utre de cut france. qui réunisse autant de suffrages.

Ces conclusions correspondent à celles de notre récente enquête. Comme nous l'avons constaté, nombre de nos compatriotes sont très attachés à notre ancien Hymne, « O Monts Indépendants — Rufst Du Mein Vaterland ». Dans cet ordre d'idées et afin d'éviter un double emploi avec le « God save the Queen », un compatriote de Bruxelles, M. G. Vuille, a composé une nouvelle mélodie sur les paroles de cet hymne. Nous en reproduisons la partition.

Puisse le Conseil suisse de la Musique tenir compte de cette propo-sition, comme d'ailleurs de celle de M. V. Fenigstein de Luxembourg, lorsqu'il s'agira à nouveau de mettre en compétition des œuvres sus-ceptibles de devenir notre Hymne définitif.



MOTS CROISES Série des Champions

Chers Cruciverbistes,

LE MOT CROISE No 2 nous a valu 25 réponses, dont 21 exactes. Voici sa solution:

Horizontalement: 1. Communautés. 2. Huissier — Vo. 3. Art — Aar — Rat. 4. Rarissimes. 5. Au — Eider. 6. Emil — Ende. 7. Moles — Inne. 8. Ail — Aod — Tuu. 9. Gréviste — As. 10. Neu — Na — Sage. 11. Eer — Tsétsé.

Verticalement: 1. Charlemagne. 2. Oura — Moirée. 3. Mitrailleur. 4. Ms — Iule. 5. Usas — Saint. 6. Nias — Osas. 7. Aérien — Dt. 8. Ur — Midi — Est. 9. Redent — As. 10. Evasé — Nuage. 11. Sot —

Seize concurrents ont donné des solutions exactes aux deux premiers mots croisés :

1. M. J. Duport, Liège.

1. M. J. Duport, Liège.
2. Mme F. Lässer, Bruxelles.
3. Mme A. Berguer, Mme E. Widmayer, M. A. Thévenaz, tous à Bruxelles.
6. Mme F. Cavadini, Rixensart.
7. Mme Ch. De Wolf-Munster, Alost.
8. M. A. Lederrey, Bruxelles.
9. M. A. Ryner, Bruxelles.
10. M. C. Durussel, Le Mont-sur-Lausanne.
11. M. J.C. Montandon, Bruxelles; M. P. Walther, Jemelle.
13. Mme C. Dufour, Spa.
14. Mme E. Wagner, Bruxelles.
15. Mme A. Borel, Liège.
16. M. G. Modoux, Morlanwelz.

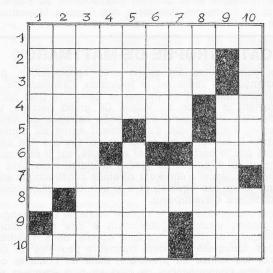
Suivent ensuite, avec une réponse exacte :

Mme M. Schalch, Bruxelles; Mme A. Behets-Wydemans, Bruxelles; Mme F. Massart, Bruxelles; Mme C. Girod, Berchem-Ste-Agathe; M. F. Kummert, Bruxelles; Mme A. Cardinaux, Bruxelles; M. Y. Maag, Genève; M. A. Schmid, Liège; Mme E. Wylenmann, Bois d'Haine; Mme N. Cavadini, Bruxelles; M. J. Steinmann, Ganshoren; Mme A. Merz, Verviers.

MOT CROISE No 3

Voici l'avant-dernier concours de cette série. Dans notre prochain numéro, en décembre, nous publierons la liste des prix. Vous avez encore tous une chance de gagner, donc, à vos bics l N'oubliez pas que le classement se fait d'après l'arrivée des réponses exactes (date du cachet postal). Veuillez donc ne pas déposer vos réponses dans notre boîte aux lettres.

Réd.



HORIZONTALEMENT:

On en a beaucoup parlé récemment en Suisse.

Nom de parti dans certain pays.

Ni droit, ni académique.

Endroit où l'on lutte contre le dessèchement — Ville de Mésopotamie.

Symbole d'abondance — Symbole chimique — Note.

Lieu de pèlerinage — Habillés.

Auraient sans doute préféré un filet de perche.

Colorètes

Colorâtes.

9. Bismarck qualifia ainsi des propriétaires — Brâme. 10. Corriges — Auxiliaire.

VERTICALEMENT:

Vient de faire beaucoup de bruit en Suisse.
Qualifie une mesure — Expression de quadrupède.
Faussement interprétées.
Auteur suisse patoisant — Conviendras.
De bas en haut: Ne pas parler sérieusement — Exécutée.
Nous secouons — Fut sœur et femme d'un même homme.
Prénom anglais — Dieu.
Un anglais — Résultat d'un travail de précision.
Chatovantes.

6.

Chatoyantes.

Querelles - Manche. 10.

D. D.

Réponses à envoyer au Courrier Suisse, 2, rue Philippe-le-Bon, Bruxelles 4.

PROCHAIN COURRIER

Parution prévue pour le 15 décembre. Prière d'envoyer les articles et communications au plus tard pour le 20 novembre 1965. Afin de faciliter la mise en page, nous vous serions obligés de veiller à ce que chaque ligne de vos manuscrits comporte environ 54 caractères, signes et espaces. Merci à l'avance.

Le COURRIER SUISSE: 2, rue Philippe-le-Bon, Brux. 4. C.C.P. 387.48.

Editeur responsable:
J. PIERREHUMBERT, 151, avenue Chazal, Bruxelles 3.

Commission de rédaction : Cl. HAUSER, A. W. KLOPFENSTEIN, J. PIERRE-HUMBERT, Bruxelles.

Imprimerie Efbé, 623, chaussée de Mons, Bruxelles 7.